

Législation cyclistes

Afin de favoriser l'usage de la bicyclette, les cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens sur les chaussées à sens unique situées dans les zones de rencontre et les zones 30, sauf dispositions différentes prises par l'autorité détentrice du pouvoir de police de la circulation (R110-2 du code de la route). Article R110-2 Modifié par Décret n°2010-1390 du 12 novembre 2010 - art. 2. Zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

Inscription listes électorales

La mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU) au 1^{er} janvier 2019 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales. Ainsi, les demandes d'inscription sur les listes électorales seront déposées, au plus tard, le dernier jour du deuxième mois précédant un scrutin. Pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription est donc fixée au 31 mars 2019. Une permanence sera assurée en mairie le samedi 30 mars 2019. La mise en œuvre du REU nécessite l'édition d'une nouvelle carte électorale afin d'attribuer un identifiant national d'électeur unique et permanent, celle-ci vous parviendra avant les élections Européennes.

Recensement citoyen

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. Se munir d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille à jour.

Le chèque énergie

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le chèque énergie remplace le Tarif de Première Nécessité (TPN électricité) et le Tarif Spécial de Solidarité (TSS gaz). Vous êtes concerné ? Dès décembre 2017, SOREGIES, fournisseur d'électricité sur notre commune, vous a adressé un courrier vous informant de ce dispositif et des modalités d'application. Le chèque énergie vous est attribué selon vos ressources et la composition de votre famille (sur la base des informations transmises par les services fiscaux), il vous est automatiquement envoyé. Vous n'avez aucune démarche à faire. Vous pouvez l'utiliser pour payer vos factures d'électricité et/ou de gaz, ainsi que certains de vos travaux de rénovation énergétique. Comment l'utiliser ?

- Soit en ligne sur : www.chequeenergie.gouv.fr en vous munissant de votre facture SOREGIES afin de pour vous identifier grâce à votre référence client,
- Soit par courrier, accompagné d'une photocopie de votre facture SOREGIES à l'adresse suivante : 78 av Jacques Cœur - CS 10000 86068 POITIERS CEDEX 9 - 05 49 44 79 00

Vous êtes bénéficiaire du chèque énergie ? Transmettez votre attestation à SOREGIES qui prend en charge :

- Les frais de mise en service et d'enregistrement du contrat lors de l'installation dans un logement,
- 80 % des frais de coupure et de rétablissement de l'énergie suite à un défaut de paiement.

Astuces

Choisissez plutôt la démarche en ligne, N'attendez pas de recevoir votre facture pour envoyer votre chèque à SOREGIES, Dès votre première démarche en ligne, vous pouvez demander la déduction du montant de votre chèque sur vos factures d'énergie des années à venir.

Naissance

- ✦ 6/10/2018 Camille PERRONNET
- ✦ 27/10/2018 Heaven FRISQUE
- ✦ 13/11/2018 Alice et Charlie CHALEYSSIN
- ✦ 27/11/2018 Calie BONNIN

Mariages 2018

- ✦ 5 mai Fabien PERRONNET et Emilie LE GOUEZIGOU
- ✦ 5 mai Ludovic MINOT et Sindy BOIREAU
- ✦ 28 juillet Jérôme GRASS et Elodie SALVAN
- ✦ 4 août Maxime BOUTET et Cindy GUILLET
- ✦ 17 août Philippe CORDEBOEUF et Sandra GUERRERO
- ✦ 25 août Stéphane HÉNOT et Emilie MORICE
- ✦ 25 août Antoine GABORIT et Manon LAGRANGE
- ✦ 15 septembre Vincent DARMAGNAC et Tracy ANDREE
- ✦ 22 septembre Fabrice LACOLLE et Sabrina LEBLEU

APPUI

Au service de l'Homme, de l'Entreprise et des Collectivités, l'APPUI s'implique activement depuis sa création en 1986, au développement économique et social sur son territoire. La mise à disposition de personnel : Vous avez besoin de personnel ? Nous délégons les salariés de notre association dans tous les secteurs d'activités et toutes les structures utilisatrices : Les PME, les PMI, les entreprises artisanales, les Collectivités, les Associations et les Particuliers*. *(Paiement par chèque emploi service universel accepté, crédit d'impôt jusqu'à 50%).

FACILE: Sur simple appel téléphonique ou contact mail, nous mettons à votre disposition des salariés pour répondre à vos besoins et nous effectuons toutes les démarches administratives. RAPIDE : Dans un délai très court, nous répondons à votre demande. SOUPLE : Les contrats sont à durée déterminée dits contrats d'usage, conclus pour la durée de la mission. Ces contrats peuvent s'enchaîner successivement sans délai de carence. ECONOMIQUE : Notre statut nous permet d'avoir des prix attractifs de facturation. SOLIDAIRE : En collaborant avec notre association, vous participez au développement local en favorisant l'emploi par l'acquis de l'expérience pour aider les milieux professionnels. Notre équipe est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h. Contact : 3 Rue Claude Chappe - Site de Chalembert 86130 Jaunay-Marigny - Tél : 05 49 62 02 95. www.appui86.fr contact@appui86.fr

Décès

- ✦ 16/11/2018 Yvonnick DURAND
- ✦ 7/12/2018 Yann GRIFFON

Manifestations

- 11/01 AG du club de la Bienvenue - 13h30 Salle des Fêtes
- 14/01 Voeux de Mme le Maire - 19h salle des fêtes
- 18/01 Voeux aux agents - 19h salle des fêtes
- 26/01 Repas de la potée du Club de la Bienvenue - 12h salle des fêtes
- 28/01 AG de la bibliothèque - 20h salle Plauzeau
- 9/02 Bal DJ Fred de l'ACCA - 20h30 salle des fêtes
- 10/03 Loto de l'APE - 13h30 salle des fêtes
- 16/03 Repas Karaoké du Comité Des Fêtes 19h salle des fêtes
- 6/04 Loto de l'ACCA - 19h30 salle des fêtes

Prochains Conseils Municipaux

22/01 - 19/02 - 19/03 à 20h salle du conseil, ces conseils seront suivis du ¼ d'heure citoyen.



Novembre - Décembre 2018

N°27

Edito

Chers Avantonnaises et Avantonnais,

Alors que ce nouvel an est déjà engagé, ce 1^{er} petit Journal de Notre Village de l'année, me permet avec un grand plaisir de vous présenter au nom de l'équipe municipale et en mon nom, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de réussite et d'épanouissement personnel, pour vous et l'ensemble de vos proches.

L'année 2018 a vu la réalisation de nombreux travaux de voirie et d'aménagements. Sans aucun doute, cela a occasionné de la gêne, surtout pour nos commerçants et je les remercie de leur compréhension. L'assainissement des routes de Poitiers et Richelieu, l'enfouissement du réseau électrique de la Route de Poitiers étaient des travaux nécessaires. La réfection du réseau pluvial ainsi qu'un nouvel aménagement complet de la rue du château sont en cours. Cette année écoulée a également vu l'arrivée de 2 médecins sur la commune, l'ouverture de la 5^{ème} classe en maternelle et les travaux réalisés dans les bâtiments scolaires... je reviendrai plus en détail prochainement sur les divers chantiers menés.

2019 sera la dernière année du mandat que vous nous avez confié. Les projets entamés seront poursuivis et des nouveaux verront le jour, tout cela vous sera présenté lors de notre réunion de bilan annuel courant avril.

Mais d'ores et déjà, je vous donne rendez-vous avec toute mon équipe, le vendredi 11 janvier à 19h pour la cérémonie des vœux à la salle des fêtes.



Anita POUPEAU Maire

Citation

«On ne peut juger des choses que l'on ne connaît pas.» Platon



Attendus depuis de longues années, le club de football a des vestiaires tout neufs.

Vestiaires du Club de Foot - À la une

Sommaire

- Page 2 :
 - ✦ Interview Séverine Saint Pé
 - ✦ Vente de jus de pomme
 - ✦ Terre Saine
- Page 3 :
 - ✦ Foot : nouveautés !
 - ✦ Célébration 11 novembre
 - ✦ Repas CCAS
 - ✦ Sapin de Noël
 - ✦ Travaux de voirie
- page 4 :
 - ✦ Législation cyclistes
 - ✦ Inscription listes électorales
 - ✦ Recensement citoyen
 - ✦ Chèque énergie
 - ✦ APPUI
 - ✦ Etat civil
 - ✦ Mariages 2018
 - ✦ Infos diverses & agenda

Le comité de rédaction du Petit Journal vous souhaite une bonne année...



Bonne lecture !

Dir. de la publication : Anita POUPEAU
 Equipe de rédaction :
 Noemie VALLET / Cécilia FARGE BOZIER /
 Jacqueline SERRANO / Natacha PUYGRENER / Anita POUPEAU
 Graphisme/maquette : N PUYGRENIER
 Imprimé par la Municipalité d'Avanton
 Ne pas jeter sur la voie publique
 Pour nous écrire : communication@avanton.fr
 Site internet : www.avanton.fr

La montée en débit arrive....
Interview de Séverine Saint Pé
Vice Présidente du Conseil
Départemental en charge du
Numérique délégué



Le Petit Journal : Quelles sont les opérations de montée en débit prévues sur la commune ?
 Séverine Saint Pé : Dans le cadre de l'Aménagement Numérique de la Vienne, le Conseil Départemental de La Vienne a validé en juin 2012 son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDAN). La commune d'Avanton a été retenue pour réaliser 2 opérations de montée en débit sur le réseau de cuivre existant.



LPJ : Quelle va être concrètement la valeur ajoutée pour les avantonais et le nombre de foyers touchés ?
 SSP : 2 sous répartiteurs (SR) vont être implantés sur la commune pour renforcer la montée en débit avec un déploiement de la fibre optique depuis le NRA de Migné-Auxances en empruntant le réseau sous terrain d'Orange. Au total 692 foyers vont bénéficier d'une importante montée en débit.

LPJ : A quelle échéance est fixée la réalisation de ces opérations ?
 SSP : Les délais prévisionnels pour ces 2 opérations de SR sur la commune d'Avanton permettront de prétendre à une ouverture commerciale pour la rentrée de septembre 2019.



Nouvelle équipe, nouveau vestiaire

L'US Avanton fait peau neuve. Lors de la dernière assemblée générale, Fabrice Ferer a décidé de laisser la présidence et c'est Victor Coval qui a été élu. Ce changement à la tête du club n'a pas été le seul fait marquant. Après un travail de plusieurs années entre l'ancien bureau du club et la municipalité, les nouveaux vestiaires ont vu le jour. Un bel outil qui va permettre à nos équipes de vivre pleinement et dans de bonnes conditions leur sport favori. Les anciens vestiaires étaient devenus trop vétustes et leur réhabilitation impossible..... amiante, plomb, isolation, douches..... Il fallait un nouveau bâtiment, c'est chose faite. Il reste à nos équipes à représenter et à porter haut nos couleurs avec, pourquoi pas, une montée de l'équipe première ! C'est tout le mal que nous leur souhaitons.

100 ans : Guerre 14-18



"Le 11 Novembre 1918, à 11h du matin, les clairons ont retenti et les cloches de toutes les églises ont sonné. C'était l'Armistice, la fin de 4 longues et terribles années de combats meurtriers : 10 millions de morts, 6 millions de blessés et mutilés" (extrait du discours de Mr MACRON le 11/11/2018). En 2018, la France commémore le centenaire de la fin de la 1ère Guerre Mondiale. C'est à cette occasion que de nombreux Avantonais sont venus en famille le dimanche 11 Novembre célébrer les 100 ans de l'Armistice. Ce jour-là, les cloches de notre Eglise ont sonné pendant 11 minutes. La cérémonie a été présidée par Madame Le Maire. Après les discours officiels et le dépôt de la gerbe de fleurs, les participants ont été conviés au Bar de l'Espérance pour partager le verre de l'amitié.

Repas du CCAS



Le samedi 24 novembre dernier, il faisait un temps maussade. Néanmoins, 159 personnes de plus de 70 ans accompagnées de leur conjoint ou conjointe ont participé à cette manifestation dans la joie et la bonne humeur. Katy, Marc et Yolande avaient concocté un délicieux repas que la majorité a apprécié. Les animateurs ont égayé cette fête et fait danser nos Avantonais et Avantonnaises pour leur plus grand plaisir.

Sapin de Noël



Malgré la pluie qui a commencé à tomber le samedi 1er décembre 2018, une soixantaine d'enfants et leurs parents sont venus décorer le sapin installé devant la Mairie où le traîneau et le renne du Père Noël (réalisés par un agent communal) étaient installés. Les paquets cadeaux, les guirlandes, les boules ont été accrochés par les petits et les grands. Merci à toutes les personnes qui ont participé à l'emballage des paquets cadeaux. Des chouquettes, des chocolats, le verre de l'amitié ont dôturé cette matinée riche en émotions dans l'attente du Père Noël.

Travaux de voirie



Plusieurs travaux de voirie ont été réalisés fin 2018, comme une partie de la rue des Fosses avec la réfection de trottoirs en calcaire et de la chaussée en bi-couche. La rue des Bois a vu également sa chaussée refaite en bi-couche ainsi que la réfection des trottoirs avec la pose de bordures. Ces travaux ont représenté une dépense totale de 40 000 euros HT. Dans la continuité de 2018, les travaux de la rue du Château se poursuivent et sont prévus pour une durée de 8 semaines (avec une pause de 2 semaines pendant la période des fêtes), les travaux devraient terminer pour la fin janvier 2019. Pour rappel, ces travaux portent sur la pose de bordures, la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales, la réfection de trottoirs avec une voie piétonne et cyclable. La chaussée sera faite en enrobé et un ralentisseur sera également posé. Le coût global est de 260 000 euros TTC. Tous ces travaux ont été réalisés par la Société Deguil. Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairages publics sur la route de Poitiers sont effectués par la société GEFTP. Ces travaux ont été programmés par SRD (via la Sorégies) en lien avec la commune.

Vente de JUS DE POMME
 Organisée par le Conseil des Jeunes Avanton

2 euros
 La bouteille de 1L

STOCK LIMITÉ

VENTE SUR RESERVATION
 Par mail : sandraguerrero220@gmail.com
 Par téléphone : 06 52 94 38 98 / Information et livraison auprès de Sandra Guerrero

Les bénéfices de cette vente permettront au Conseil des Jeunes d'organiser des activités, sorties...

Terre saine
 Poitou-Charentes
 Votre commune sans pesticides

INFO SPÉCIALE
 Episode 1/2

Jardins verts... Les maladies des plantes

Comme tous les êtres vivants, les plantes peuvent tomber malades. Qu'elle soit causée par des champignons ou des bactéries, une maladie peut éliminer une culture ou défigurer des plantes ornementales.

Globalement, pour éviter le développement des maladies il faut cultiver des plantes fortes :

- sans excès de fertilisation,
- éventuellement fortifiées par du purin d'ortie (sans excès),
- en respectant leurs exigences en ce qui concerne le climat, le type de sol, l'ensoleillement, etc.

Pendant des millions d'années, bien avant l'apparition des humains, les végétaux ont évolué pour s'adapter à certains lieux et/ou à certaines conditions environnementales. Aller à l'encontre de cette évolution, c'est courir à l'échec.

Si une maladie apparaît il faut :

- éliminer les parties malades de la plante,
- éviter de serrer les cultures (contact = transmission plus facile des maladies),
- effectuer une rotation en attendant au moins 3 ans avant de remettre une plante de même famille sur un même emplacement.

Mildiou sur tomate

Pour toutes les maladies cryptogamiques (champignons) il est possible de traiter avec de la bouillie bordelaise (sulfate de cuivre) mais attention à ne pas faire d'excès : il faut respecter les doses et la fréquence de traitement conseillées sur l'emballage pour éviter de provoquer une accumulation de métaux (cuivre) dans le sol. Les quantités conseillées sont calculées pour soigner la plante, en mettre plus ne permettra pas une meilleure guérison.

Dans votre prochain Petit Journal, Le tableau complet des maladies des plantes !

Plus d'informations sur : www.terresaine-poitou-charentes.fr